



612-04-04-01 – LUG 3/20

Notification aux Parties à la Convention concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, faite à Lugano le 30 octobre 2007

I. Traduction de la demande d'adhésion du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Le 4 mai 2020, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a déposé auprès du Conseil fédéral suisse la traduction française de sa demande d'adhésion, conformément à l'article 72 de la Convention. La traduction datée du 30 avril 2020 et les informations y relatives (annexe A de 44 pages) sont jointes à la présente.

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a simultanément informé de trois corrections typographiques mineures à apporter à la version anglaise de l'annexe A telle que notifiée le 14 avril 2020, corrections déjà effectuées dans la version française ci-jointe:

- « 1. On page 3, under Annex II, the sentence reads "The courts of competent authorities...", when the official version of the Lugano Convention 2007 reads 'The courts or competent authorities...'
2. On page 28, there is a footnote (No. 9) in the source text where the list jumps from iv) to vi) (not [v]).
3. On page 37, in the "Earnings arrestment" section, there's a reference to the 'enforcement of ailment'. This should read 'aliment' (in Scots law, aliment means 'maintenance', i.e. in French 'pension alimentaire').»

II. Correction de la version anglaise de la notification du dépositaire du 14 avril 2020

Le titre du chiffre II de la version anglaise de la notification du dépositaire du 14 avril 2020 (612-04-04-01-LUG 2/20) contient par erreur une référence à une réunion des experts («Meeting of the Standing Committee and meeting of experts»). Le titre correct devait être uniquement «Meeting of the Standing Committee», lequel correspond à la version française.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire).

Annexes mentionnées

Berne, le 22 mai 2020

